

PROJET PEDAGOGIQUE 2020-2021

impliquant des intervenants extérieurs pour participer aux activités scolaires

Références réglementaires : Articles D 551-1 et suivants du Code de l'Education – Circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 :
Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires

En EPS, l'agrément est obligatoire dès la première séance d'apprentissage.

Inspection de l'Education nationale – Circonscription de : **TOURNUS**

Ecoles :

Classe-s :

Enseignant-s :

Domaine disciplinaire :

E.P.S.

Arts et Culture

Activité ou thème du projet : **NATATION - PISCINE DE SENNECEY LE GRAND**

1/ Volet pédagogique

Lien avec les programmes

(Objectif ou champ d'apprentissage en EPS ou autres compétences visées)

Adapter ses déplacements à des environnements variés : se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.

Passer d'un équilibre vertical à un équilibre horizontal de nageur, d'une respiration réflexe à une respiration adaptée, puis passer d'une propulsion essentiellement basée sur les jambes à une propulsion essentiellement basée sur les bras.

Référence : Premier et second degrés Enseignement de la natation circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 ([NOR MENE1720002C](#))

Description du projet – Contenus d'apprentissage

Les élèves sont regroupés en fonction de leur niveau de compétences. A chaque niveau de compétence est attribué un espace aménagé.

Repères de Cycle 2	Repères de Cycle 3
<p>Niveau « Familiarisation avec le milieu aquatique »</p> <ul style="list-style-type: none"> J'entre dans l'eau. J'immerge ma tête dans l'eau. J'expire par la bouche. Je perds progressivement mes appuis au sol. Je me déplace en battant des pieds. <p>Niveau « Débutant »</p> <ul style="list-style-type: none"> Je saute dans le bassin avec aide. J'immerge la tête dans l'eau. J'expire longuement par la bouche. Je m'exerce à flotter. Je me déplace en battant des pieds. Je ramasse 1 objet au fond du bassin avec la main. <p>Niveau « Petit nageur » -> CAA</p> <ul style="list-style-type: none"> Je plonge accroupi. J'explore la profondeur. Je contrôle ma respiration. Je réalise l'étoile de mer sur le dos avec matériel. Je me déplace par la seule poussée des pieds. Je nage quinze mètres avec ou sans matériel. 	<p>Niveau « Grand nageur »</p> <ul style="list-style-type: none"> Je plonge debout depuis le bord du bassin. J'explore la profondeur, je peux ramasser plusieurs objets au fond. Je contrôle ma respiration. Je réalise l'étoile de mer sur le dos sans matériel. Je me déplace par la seule poussée des pieds. Je me déplace en nage ventrale sur quinze mètres sans matériel. Je me déplace en nage dorsale avec ou sans matériel. <p>Niveau « Expert » -> ASSN</p> <ul style="list-style-type: none"> Je plonge depuis le plot. Je réalise un parcours en grande profondeur (objets et anneaux lestés...). Je contrôle ma respiration, j'augmente ma durée d'immersion. Je réalise une sustentation verticale sans aide à la flottaison. Je me déplace par la seule poussée des pieds. Je me déplace en nage ventrale sur quinze mètres sans matériel. Je me déplace en nage dorsale sur quinze mètres sans matériel.

Modalités prévues d'évaluation des compétences

Une séance d'évaluation est proposée à la fin du cycle pour **les élèves de CE2, éventuellement de CE1 et de CP**. L'enseignant renseigne l'outil d'évaluation « **Certificat d'aisance aquatique** », ainsi que toute enquête DSDEN qui pourrait lui être demandée.

Ce certificat d'aisance aquatique est défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport. Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test est réalisé sans brassière de sécurité, et avec brassière de sécurité si la classe a un projet d'activité nautique.

Une séance d'évaluation est proposée à la fin du cycle pour **les élèves de CM2, éventuellement de CM1**. L'enseignant renseigne l'outil d'évaluation « **Attestation Scolaire de Savoir-Nager** », ainsi que toute enquête DSDEN qui pourrait lui être demandée.

Cette attestation est définie par la circulaire n°2017-127 du 22-08-2017. Elle permet de s'assurer que l'élève est apte à :

- entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15m avec
 - franchissement en immersion complète d'un obstacle sur 1,5m
 - réalisation d'une sustentation verticale pendant 15s
- faire demi-tour et se déplacer sur le dos sur une distance de 15m avec
 - réalisation d'une surface horizontale dorsal pendant 15s
- se retourner sur le ventre pour franchir en immersion complète un obstacle sur 1,5m et revenir au point de départ

Ce test est réalisé sans lunettes, en continuité, sans reprise d'appuis, à une profondeur minimum de 1,50m et sans contrainte de temps.

L'obtention du Certificat d'Aisance Aquatique ou de l'Attestation Scolaire du Savoir Nager permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

Le certificat et/ou l'attestation est remis à l'élève ou à son représentant légal.

Réinvestissement et interdisciplinarité

sélectionner les activités qui feront l'objet d'un projet en classe et supprimer les autres

Les activités langagières : lexique spécifique de l'activité, des lieux, répertoire des actions, lexique des émotions et des sensations.

- faire émerger les représentations sur l'eau en général, sur l'activité natation à la piscine en particulier avec les enfants qui ne sont jamais allés à la piscine ou qui craignent l'eau, et les éventuelles réticences aux activités nautiques de cycle 3 (voile, kayak...), pour les faire évoluer.

- expliciter les difficultés que l'on rencontre dans l'activité

- dire ses émotions et ses sensations

Lire et écrire des textes divers (fiches, règles de jeu, récits, légende de photos,...)

Questionner le monde (cycle 2): la matière et le monde du vivant

- les états de l'eau

- le cycle de l'eau

- flotte et coule (Archimède, ...)

- le corps humain (prendre conscience du rôle des articulations dans le mouvement)

- les animaux aquatiques

Enseignement moral et civique (cycle 2) :

- respect de l'autre et de soi-même

- respect des règles de sécurité

- respect des règles d'hygiène

Parcours éducatif de santé de l'élève (cycle 3) :

- alimentation et activité physique

- hygiène corporelle

- climat favorable à la santé et au bien-être

Parcours citoyen de l'élève (cycle 3)

- respect de l'autre et de soi-même

- respect des règles de base de sécurité dans un établissement de bains ou espace surveillé

- identification de la personne responsable de la surveillance, à alerter en cas de problème

- identification des environnements et circonstances pour lesquels l'ASSN est adaptée

2/ Pilotage et suivi des actions

La circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 précise l'obligation d'une concertation entre l'enseignant et l'intervenant extérieur.

Modalités de la concertation entre l'enseignant et l'intervenant

Avant et après chaque séance en fonction des progrès des enfants et des remarques des maîtres-nageurs. Même chose pour la répartition des enfants dans les groupes d'apprentissage.

Modalités d'organisation pédagogique (dispositif, répartition des élèves, sécurité...)

Chaque année, une réunion de concertation rassemble les représentants de la piscine de Sennecey et de l'Éducation nationale (CPC) pour définir les modalités d'accueil des classes concernées pour l'année à venir (planning, organisation, sécurité, protocole sanitaire).

Les demandes d'agrément et de convention sont recueillies par le CPC, et signés par la DSDEN.

Une dizaine de séances est programmée chaque année, avec la priorité au CM2, puis au CM1, au CE2... A l'issue d'une première séance de test, les élèves sont répartis en deux niveaux de compétences : un groupe avec le BEESAN d'enseignement, un groupe avec l'enseignant, et éventuellement un groupe avec un intervenant bénévole agréé.

Un personnel qualifié supplémentaire ((intervenant rémunéré agréé) est consacré exclusivement à la surveillance.

Normes d'encadrement à respecter :

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle et élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
A partir de 31 élèves	1 encadrant supplémentaire pour 10 élèves	1 encadrant supplémentaire pour 15 élèves	1 encadrant supplémentaire pour 10 élèves

Rôle Enseignant-s

Dans la conduite du projet :

-Adapte l'organisation pédagogique à la sécurité des élèves et assure, par un enseignement structuré et progressif, l'accès au savoir-nager tel qu'il est défini dans les programmes.

-S'assure que les intervenants respectent l'organisation générale prévue, et tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves.

Dans la conduite de la séance :

S'assure de l'effectif de la classe, de la présence des intervenants, de la conformité de l'organisation de la séance au regard du projet. Connaît le rôle de chacun ainsi que les contenus d'enseignement de la séance. Ajourne la séance en cas de manquement aux conditions de sécurité ou d'hygiène. Participe à la mise en place des activités, au déroulement de la séance, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves. Participe à la régulation avec les intervenants impliqués dans le projet. Signale au personnel de surveillance le départ de tous les élèves pour le vestiaire.

Rôle Intervenant(s)

Dans la conduite du projet :

Assiste l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves, selon les modalités définies par le projet pédagogique.

Dans la conduite de la séance :

Participe à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation. Assure le déroulement de la séance suivant l'organisation définie en concertation avec l'enseignant. Procède à la régulation, en fin de séance, en fin de module d'apprentissage.

Les personnels chargés de la surveillance doivent :

Assurer exclusivement cette tâche, intervenir en cas de besoin. Ajourner et interrompre la séance en cas de non-respect des conditions de sécurité et/ou d'hygiène. Vérifier les entrées et sorties de l'eau, interdire l'accès au bassin en dehors des horaires de la vacation.

3/ Montage technique

Nb de séances		Date début de cycle :	Horaires :
avec intervenant	sans intervenant	Date fin de cycle :	
	0	Lieu d'intervention : SENNECEY	Date(s) d'intervention :
Enseignant : (NOM Prénom) Niveau de classe : Nombre d'élèves :			<i>Signature enseignant</i>
Intervenant apprentissage : (NOM Prénom) <input type="checkbox"/> Bénévole <input type="checkbox"/> Rémunéré			<i>Signature intervenant</i>
Intervenant apprentissage : (NOM Prénom) <input type="checkbox"/> Bénévole <input type="checkbox"/> Rémunéré			<i>Signature intervenant</i>

Directeur : autorisation d'intervention

Je soussigné,

directeur de l'école mentionnée ci-dessus,
autorise la(les) personne(s) désignée(s) ci-dessus à
participer aux activités du projet d'intervention,

Sous réserve :

- de l'agrément de l'intervenant.
- de l'avis favorable de l'IEN.
- d'une convention pour les intervenants
rémunérés.

Date :/...../.....

Signature et cachet de l'école :

Avis de l'IEN sur le projet pédagogique

Observations éventuelles :

Favorable

Défavorable

Date :/...../.....

Signature :